



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Fonctionnement

Question écrite n° 58523

Texte de la question

M Georges Marchais attire l'attention de M le ministre de l'équipement, du logement et des transports sur le transport collectif des enfants et des jeunes par le train. Il prend l'exemple de la ville de Gentilly, où les familles, les jeunes et les élus ont engagé une campagne dénonçant le manque de trains, l'inadaptation des voitures aux transports d'enfants, les augmentations excessives des tarifs de groupes, les retards importants des trains et l'absence flagrante dans les gares de lieux d'accueil pour ces groupes. Par contre, des moyens considérables sont mis en place par la SNCF pour favoriser des opérations privées de tourisme de luxe, comme Euro Disneyland qui bénéficie de nombreux avantages en matière de transports et de sécurité. Le Gouvernement, qui se vante de mener une action efficace en faveur des jeunes des cités populaires, serait bien inspiré de participer au financement des centres de vacances, notamment dans le domaine du transport en train. Une telle orientation, en ayant des effets positifs pour le budget des familles, serait du même coup efficace pour la circulation routière, en permettant aux organismes de vacances de s'adresser au service public de transport par rail plutôt qu'aux compagnies privées de cars. Aussi est-il nécessaire d'exiger de la SNCF qu'elle revise à la baisse ses tarifs de groupes, qu'elle procède à un réexamen du calendrier et des zones ouvrant droit à des tarifs réduits et qu'elle mette en place un parc suffisant de voitures modernes spécialement adaptées pour les voyages de groupes d'enfants ou seront affectés des agents formés à cet accueil et à cet accompagnement. De même, il est impératif de réfléchir à améliorer de manière importante la sécurité des voyageurs et personnels dans les trains et les gares, la qualité du service rendu en matière d'acheminement des bagages, l'aménagement de locaux adaptés aux besoins des transports d'enfants et l'accès aux gares pour les groupes. Pour cela, une concertation entre la SNCF et les organismes de vacances collectives doit être organisée. Il lui demande donc de prendre rapidement des dispositions allant en ce sens, afin que l'innovation technique ne soit plus réservée uniquement aux trains d'affaires et de tourisme de luxe, mais permettent aux jeunes de bénéficier de plus de sécurité.

Texte de la réponse

Reponse. - Très attaché à ce que les services offerts par la SNCF à ses usagers répondent aux missions de service public qui lui sont assignées, le ministre de l'équipement, du logement et des transports a attiré l'attention de l'établissement public sur l'organisation et la tarification des voyages en groupe. Mais il ne saurait reconnaître l'autonomie de gestion dont dispose la SNCF, condition nécessaire pour qu'elle soit pleinement responsabilisée dans la qualité de l'offre et fasse preuve de dynamisme commercial. La SNCF est consciente des contraintes des organisateurs de voyages en groupe et apporte un soin particulier à leur donner une réponse satisfaisante. La politique de dialogue et de concertation qu'elle a mise en place devrait contribuer à une meilleure prise en compte des besoins réels des usagers et notamment des problèmes spécifiques aux voyages en groupe. La qualité de la solution que l'établissement public peut proposer dépend cependant largement du délai dont il dispose pour instruire la demande, de la date prévue du voyage et de la taille du groupe. La SNCF doit en effet tenir compte des créneaux horaires, de son parc existant, du personnel d'accueil en gare disponible et des pointes hebdomadaires ou saisonnières. Tout en s'efforçant d'offrir les conditions les plus avantageuses possibles, elle doit avoir également le souci d'équilibrer ses comptes et de couvrir ses coûts.

Par ailleurs, l'amélioration constante de la sécurité du personnel et des voyageurs dans les trains et dans les gares demeure une préoccupation essentielle des pouvoirs publics et fait l'objet d'une attention permanente des services du ministère de l'équipement, du logement et des transports et bien entendu de la SNCF.

Données clés

Auteur : [M. Marchais Georges](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58523

Rubrique : SnCF

Ministère interrogé : équipement, logement et transports

Ministère attributaire : équipement, logement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 juin 1992, page 2485